

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s.-6a. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s.-6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 11.

Québec, LUNDI, 5 Février 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

### Parlement Provincial.

#### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

##### Affaires de Routine.

Vendredi 26 janvier 1849.

M. l'Orateur met devant la Chambre le rapport des obligations et cautionnements enregistres par le registrateur depuis le 14 février, 1848, jusqu'au 17 janvier 1849. —Et aussi les comptes des commissaires des chemins à barrières de Montréal, depuis le 1er mars jusqu'au 30 novembre, 1848.

—Vingt-quatre pétitions ont été présentées et mises sur la table.

##### Pétitions reçues et lues:—

De Flavien Vallerand et autres, greffiers des ci-devant conseils municipaux du Bas-Canada, demandant le paiement des réclama-tions qu'ils ont contre les dis conseils.

De M. L. Provancher et autres, du township de Tring, dans le comté de Mégantic, demandant que le chemin de Lambton qui traverse le dit township soit achevé.

De M. F. X. Côté et autres, du Comté de Champlain, demandant que la somme accordée pour la construction d'un pont sur la Rivière Champlain soit employée à en faire deux.

De John Gordon et autres, actionnaires dans la compagnie d'entrepôt de Québec, demandant un acte d'incorporation.

De M. L. Provancher et autres, du township de Tring, dans le comté de Mégantic, demandant que le chemin de Lambton qui traverse le dit township soit achevé.

De B. Marquette et autres, président, officiers et membres de l'association des instituteurs du district de Québec, demandant un acte d'incorporation.

De Patrick Noonan et autres, des paroisses de Saint-Ciles et Saint-Sylvestre, demandant l'Union municipale de ces paroisses.

De Charles Cazeau et autres, inspecteurs de bois du district de Québec, demandant des amendements à l'acte qui règle l'inspection du bois de construction.

De B. Marquette et autres, président, officiers et membres de l'association des instituteurs du district de Québec, demandant que la loi des écoles soit amendée.

De François Normand et autres, de la banlieue des Trois-Rivières, demandant une rémunération pour des travaux additionnels qu'ils ont faits dans l'érection de certains ponts.

De H. H. Whitney et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte d'incorporation pour les propriétaires de la ligne de télégraphe depuis cette ville jusqu'à Phillipsburg.

De la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, demandant un certain acte d'incorporation.

Quatre pétitions—de C. Germain, écuyer, et autres, le maire et les conseillers du comté de Terrebonne,—de James McGill des Trois-Rivières, écuyer, et autres, de la cité de Montréal,—de John H. Auser, écuyer, et autres, de New-Glasgow, comté de Terrebonne,—et de Moïse Ollier et autres, de Ste. Anne-des-Plaines, comté de Terrebonne, demandant l'ouverture du chemin Papineau jusqu'au Sault-au-Récollet.

Deux pétitions—de Luc Varrier et autres, de St. Vincent de Paul et de St. Martin, dans le comté de Terrebonne—et Daniel Desjardins et autres, de Ste. Rose et autres paroisses, dans le comté de Terrebon-

ne, demandant l'ouverture d'un chemin, en ligne droite jusqu'à Montréal et l'érection d'un pont de péages sur l'île Jésus.

De Pierre Boucher et autres, de St. Rémi, comté de Huntingdon, demandant le paiement des pertes occasionnées par la rébellion.

De John Clark et autres, de la cité et banlieue de Montréal, demandant une indemnité pour les dommages à eux causés par les actes qui autorisent les chemins à barrières de Montréal, et demandant qu'il soit établi une enquête sur la commission des dites barrières.

De John Clark, de la paroisse de la Longue-Pointe, dans le district de Montréal, écuyer, se plaignant d'une décision des sessions de quartier dans une affaire qu'il a eue avec les commissaires des chemins à barrières de Montréal, et demandant justice.

Pétitions renvoyées à des comités.

De Charles Cazeau et autres—de M. A. Primeau et A. A. Trotter—de L. G. Brown et autres—de John Gordon et autres—des président, directeurs et compagnie de la banque de Gore—de Alfred Digby et autres—du Rév. E. H. Blyth et autres—de H. H. Whitney et autres—de James Cormier et autres—de A. Rankin et autres, et du conseil de ville de la cité de Kingston.

Sur motion de M. Dumas, le comité de l'élection de Cornwall a obtenu la permission d'ajourner jusqu'au 30 du courant à midi.

L'honorable M. Hincks propose que la chambre se forme maintenant en comité général pour prendre en considération la convenance d'adopter une adresse à Sa Majesté au sujet de la révocation des lois de navigation.

Sir Allan N. MacNab propose en amendement que l'on reprenne immédiatement les interrogatoires de M. Whitehead, comme témoin dans l'affaire de M. Vansittart.—Rejeté sur division.

La considération ultérieure de la motion principale est remise à lundi prochain.

Le bill pour amender et étendre certaines dispositions d'un "acte pour faciliter le partage des terres, tenements et héritages, en certains cas, dans le Bas-Canada," est lu une seconde fois, amendé en comité avec ordre de le grossoyer, lu une troisième fois et passé.

L'honorable M. Boulton propose que le bill pour changer la loi relative à la prescription des actions dans cette province, soit maintenant lu une seconde fois.—M. Laurin propose, en amendement, que l'ordre du jour soit remis à lundi prochain—adopté.

Ajournée à 11 h. P. M., jusqu'à lundi prochain.

lundi 29 janvier 1849.

M. Dickson, membre pour la ville de Niagara, prend son siège.

Soixante-et-huit pétitions sont présentées et sont mises sur la table.

Pétitions lues et reçues.

De M. L. Provancher et autres, de la paroisse St. Augustin, demandant à être indemnisés pour les pertes qu'ils ont essuyées durant les troubles de 1837 et 1838.

De H. LeMaire et autres, de la paroisse St. Benoit, comtés des Deux-Montagnes, demandant à être indemnisés pour les pertes qu'ils ont essuyées durant les troubles de 1837.

pour les pertes qu'ils ont essuyées durant les troubles de 1837 et 1838.

De Alexander Parker et autres, de Caledonia et autres townships, dans le district des Outaouais, demandant que le bureau des travaux publics ait instruction de compléter le chemin entre le pont des Outaouais et le pont sur la rivière Petite-Nation à Halfield, et que tous les deniers votés pour l'amélioration de la route, entre l'Orignal et Bytown y soient dépensés, sans égard aux intérêts des individus.

De la corporation du collège Ste. Anne Lapointe, demandant un allocation en faveur du dit collège.

De Pierre D. Hébert, et autres, de St. Cyprien, district de Montréal, demandant une indemnité pour les pertes qu'ils ont essuyées durant les troubles de 1837 et 1838.

De Francis Foucroult et autres, des comtés de Chambly, Rouville et Huntingdon, demandant l'abolition des tenures en fief et censive.

De M. Duguay et autres, de Arthabaska, Chester et Warwick, demandant l'amélioration de certains chemins y mentionnés.

De Edouard Normand, de la paroisse Ste. Marie Magdeleine, charpentier, demandant à être indemnisé de certaines pertes et dommages causés à son établissement par la construction du pont érigé sur la rivière Ste. Marie.

De Révérend William Dunn et autres du township de Frampton, demandant une aide pour améliorer le chemin qui conduit à la cité de Québec.

De James McKenzie et autres, marchands, gréeurs de bâtiments, et autres personnes intéressés dans la construction des bâtiments à Québec, demandant que la loi qui règle cette branche de commerce soit changée de manière à autoriser les constructeurs de bâtiments ou les entrepreneurs à donner aux parties qui avancent de l'argent ou des matériaux une hypothèque légale sur les vaisseaux en voie de construction.

De la société d'agriculture pour le Bas-Canada, demandant qu'il soit établi une école d'agriculture et une ferme-modèle dans chaque district du Canada Est.

De l'union des Baptesmes du Canada, demandant que le fonds provenant de la vente des terres des réserves du clergé soient employés aux fins de l'éducation populaire sans égard aux sectes ou croyances.

De J. S. Scott, écuyer, M. P. P., et autres, du district des Outaouais, demandant qu'une allocation, semblable à celle votée pour Kingston et Toronto, soit accordée pour l'érection d'un hôpital à Bytown, destiné à la vallée des Outaouais.

Des sœurs de la charité de l'Hôpital-général de Bytown demandant une aide pour le soutien de la dite institution.

De B. H. Charlebois, écuyer, et autres, médecins et chirurgiens de Bas-Canada, demandant certains amendements à l'acte qui incorpore la profession médicale dans le Bas-Canada.

De Robert Cassels et autres, du district de Québec, demandant un allocation pour améliorer certains chemins sous direction de la compagnie des chemins à barrières de Québec.

De Joseph Bedard, écuyer et autres, de la paroisse Charlesbourg et autres lieux, demandant que le chemin, depuis le pont Dorchester jusqu'à l'église de Charlesbourg, soit placé sous le contrôle de la commission des chemins à barrières.

De M. L. Provancher et autres, de la paroisse Saint-Ambroise et autres lieux,

demandant une aide pour macadamiser le chemin de l'Ornière.

De M. L. Provancher et autres, de la paroisse Charlesbourg et autre lieu, demandant que le chemin qui conduit de l'église de Charlesbourg au pont Dorchester soit mis sous le contrôle de la commission des chemins à barrières, et qu'il soit accordé une aide pour le macadamiser.

De conseil municipal et de divers habitants de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, demandant que l'acte 10 et 11 Victoria, établissant des autorités municipales, soit abrogé et que l'acte 8 Vic. chap. 40, soit remis en vigueur.

De l'honorable Louis Panet et autres, électeurs et francs-tenanciers du comté de Québec, demandant l'ouverture d'un chemin jusqu'au lac Saint-Jean et le comté du Saguenay.

De John McCormick, officier de douane surnuméraire à Québec, demandant une compensation pour un certain temps durant lequel il a été dans l'impossibilité de remplir ses devoirs par suite du typhus qu'il avait pris dans l'exécution de ses devoirs.

De M. L. Provancher et autres, de la paroisse de Charlesbourg, comté de Québec, demandant que le pont Dorchester soit placé sous le contrôle des syndics de la paroisse des charpentiers à Québec.

De Thomas W. Lloyd, président, officiers et membres de la société Saint-George à Québec, demandant un autre acte d'incorporation sous le titre de "la société Saint-George de Québec, fondée A. D., 1835."

### PARLEMENT PROVINCIAL.

#### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

##### DEBATS.

Séance du 22 Janvier.

#### Réponse au discours du trône.

[Suite.]

M. L. M. Viger dit qu'on lui a reproché d'avoir accepté la place de receveur-général, malgré qu'il soit président d'une institution financière. "Il est vrai, dit-il, que j'ai été président de la Banque du Peuple, mais je ne connais aucune loi ni aucune résolution de cette chambre, ni aucun règlement qui me défende d'agir comme je l'ai fait. Dès 1833, nous nous sommes réunis plusieurs de mes amis et moi pour fonder la Banque du Peuple; je suis choisi comme président et je continuai à l'être jusqu'aujourd'hui sans exiger ni demander aucune rémunération; quand j'allai m'établir à la campagne, je donnai ma résignation aux directeurs de la Banque, parce que mon éloignement ne me permettait plus de prendre part aux affaires de cette institution. Les directeurs ne voulurent pas accepter. Quand j'ai été nommé receveur-général, j'ai envoyé de nouveau ma résignation, et légalement je puis dire que j'ai résigné cette place. Cependant je dois déclarer que si la chambre désire que ceux qui entrent dans l'administration abandonnent entièrement leurs occupations privées, elle devrait se prononcer ouvertement à ce sujet; car que l'on remarque que la place de ministre est loin d'être une place permanente; dans l'espace de quelques mois, il y avait eu deux receveurs-généraux qui s'étaient succédés avant moi. Demain je puis moi-même abandonner cette charge, soit forcément soit volontairement. Ceux à qui l'on offre ces emplois devraient donc connaître probablement ce qu'ils auront à faire."

Le col. Prince demande que l'on ne passe pas d'insinuations injurieuses.

M. Baldwin reprend qu'il laissera en effet cette affaire au public, qu'il suffit que l'attaque n'ait aucun fondement, c'est la seule chose qu'il veut prouver. Quant à la nomination de M. Killaly et à la destitution de M. Gzowski, la chambre se rappelle sans doute que M. Killaly a perdu son emploi sous la dernière administration par un acte du Parlement. Personne ne conteste ses talents et son habileté. On avait destitué ce monsieur pour faire place à M. Robinson. Malgré tout, la nomination de M. Killaly par l'administration actuelle n'a pas été faite dans le but de donner un remplaçant à M. Gzowski; ce dernier n'a été privé de son emploi que pour des raisons d'économie publique. Quant aux attaques faites contre l'administration par l'honorable membre pour le comté de St. Maurice, il laisse à son collègue le procu-

Mais tant qu'il n'y aura aucune loi ni aucune résolution de la chambre à ce sujet, on ne saurait se croire tenu de quitter entièrement ses occupations privées entrant dans l'administration.

Le Docteur Fortier.—L'hon. membre pour le comté de St. Maurice, a observé que le gouvernement aurait toujours empêché les Canadiens-Français de s'établir dans les townships; mais pourquoi avec toute sa franchise et dans le très long-discours qu'il vient de nous faire, n'a-t-il pas observé que c'est le présent ministère qui a arrêté l'émigration des canadiens dans les Etats-Unis, en leur ouvrant les townships, en leur donnant des lopins de terre gratuits, et en diminuant le prix des terres de six chelins à deux, ne savons-nous pas que nous avons au moins cent mille canadiens qui ont émigré dans les Etats-Unis parce qu'ils ne pouvaient s'établir dans ce pays. Mais nous avons l'espérance de voir sous la présente administration, revenir nos concitoyens, s'établir dans leur patrie, défricher les terres, et former une population agricole et industrielle.

M. le procureur-général Baldwin se lève pour faire quelques remarques en réponse au discours du col. Prince. Ce dernier a prétendu que la tranquillité ne régno pas actuellement dans la province, mais il ne donne aucune preuve du contraire, il se contente de dire que cette tranquillité n'est que de l'apathie. Quant à la question du col. Prince s'opposer à tout changement qui serait proposé, tandis qu'il a soutenu sous la dernière administration une mesure qui crée beaucoup plus de changements que le faisait la mesure du ministère actuel. Quand aux destitutions reprochées à l'administration actuelle, il doit avouer qu'en effet le ministère a été forcé de faire des destitutions pour réparer autant que possible les injustices commises par leurs prédécesseurs, mais il repousse l'accusation de gouverner pour un parti et non pas pour le bien du pays, cette accusation n'est pas fondée, elle est mensongère et malicieuse. A l'égard des nominations des conseils de la reine, M. Baldwin prétend que col. Prince se trompe en avançant que la pratique en Angleterre est de ne choisir pour ces charges que des avocats qui ont porté la robe de soie. Il suffit, dit-il, pour s'assurer de cela, de référer au procès de Frost, ou à toute autre procès d'état. Rien non plus n'existe dans les lois du pays de contraire à cette pratique. On l'a suivie constamment dans cette province depuis 1830, sans qu'il y ait eu aucune objection. Celle du Col. Prince lui paraît avoir un motif assez facile à comprendre [rires]

Le col. Prince demande que l'on ne passe pas d'insinuations injurieuses.

M. Baldwin reprend qu'il laissera en effet cette affaire au public, qu'il suffit que l'attaque n'ait aucun fondement, c'est la seule chose qu'il veut prouver. Quant à la nomination de M. Killaly et à la destitution de M. Gzowski, la chambre se rappelle sans doute que M. Killaly a perdu son emploi sous la dernière administration par un acte du Parlement. Personne ne conteste ses talents et son habileté. On avait destitué ce monsieur pour faire place à M. Robinson. Malgré tout, la nomination de M. Killaly par l'administration actuelle n'a pas été faite dans le but de donner un remplaçant à M. Gzowski; ce dernier n'a été privé de son emploi que pour des raisons d'économie publique. Quant aux attaques faites contre l'administration par l'honorable membre pour le comté de St. Maurice, il laisse à son collègue le procu-

leur général pour le Bas-Canada le soin de les repousser.

M. Scott propose l'ajournement. Il était minuit. M. Lafontaine dit qu'il lui suffirait d'une heure pour répondre à ce que l'hon. membre pour le comté de St. Maurice avait dit dans 21 heures; qu'il préférerait répondre immédiatement, mais qui si la chambre désirait adopter sa coutume de l'an dernier d'ajourner à minuit, il remettrait sa réponse au lendemain.

La chambre s'ajourne.

MARDI, 23 Janvier 1849.

M. LAFONTAINE. — Je ne suivrai pas l'honorable membre [M. Papineau] sur le terrain des personnalités qu'il semble avoir parcouru avec tant de satisfaction pour lui-même; le respect que je porte à cette chambre, le respect que j'ai pour mon propre caractère, le respect que je suis obligé de porter à la qualité de représentant de l'hon. membre, me font un devoir de m'abstenir d'imiter sous ce rapport celui dont les déclamations acerbes et virulentes n'ont pas dure moins de trois heures.

J'ai vu avec plaisir que, dans la pensée de mieux diriger ses attaques, l'hon. membre a remonté à l'année 1842, époque à laquelle vous et moi, M. l'Orateur, nous sommes entrés dans l'administration. Cela me fournit l'occasion non seulement de venger ma propre conduite, mais encore celle de mes amis politiques, si injustement attaqués par l'hon. membre, puisque ce n'a été qu'à leurs pressantes sollicitations qu'en 1842, j'ai consenti à accepter une place dans le ministère. Supposant que j'aie en cela commis une faute, à qui cette faute n-t-elle le plus profité? N'est-ce pas à l'hon. membre lui-même? Sans cette faute, il ne serait pas aujourd'hui dans cette chambre pour déverser à pleines mains, comme il le fait, l'injure contre ses anciens amis politiques; il serait encore sur la terre de l'exil.

Si c'était une faute, je n'en dois pas seul porter la responsabilité; cette responsabilité, mes amis politiques dont plusieurs siègent encore dans cette enceinte, doivent la partager avec moi. En 1841, je n'avais pas de siège dans cette chambre; la violence m'en avait privé. Un comté du Haut-Canada protesta contre cette violence, en me choisissant pour le représenter en parlement. Je ne pris mon siège qu'à la session de 1842. A cette époque, je refusai les offres de sir Charles Bagot, lorsqu'elles me furent faites pour la première fois, quelque bienveillantes, quelque honorables qu'elle fussent pour moi. Je refusai alors, comme on plusieurs occasions j'avais autrefois refusé les charges les plus élevées que d'autres gouvernements m'avaient offertes et pouvaient offrir à un Canadien. Et si, au lieu de me rendre, en 1842, aux vives instances de mes collègues au nombre desquels se trouvait alors celui auquel l'hon. membre a hier avec tant de profusion prodigué la louange et l'adulation, (son parent, l'hon. D. B. Viger) je n'avais écouté que mes goûts et mon intérêt personnel, j'aurais persisté dans mon refus, j'aurais préféré ma tranquillité aux soucis, aux troubles de la vie ministérielle; mais aussi, l'hon. membre ne serait pas où il est aujourd'hui.

J'ai dû céder aux instances de mes collègues, ayant, plus que qui ce soit, le sentiment de la vaste responsabilité qui pesait alors sur ma tête. Et quand je pense aux avantages immenses que mes compatriotes en ont recueilli, je n'ai pas lieu de m'en repentir; mon pays m'a approuvé, l'hon. membre lui-même, à la veille de l'élection générale, a dit aux électeurs de St-Maurice qu'il m'approuvait! avec quelle sincérité et dans quel but, faisait-il cette déclaration dans son trop célèbre manifeste? Je laisse à cette chambre et à ses électeurs d'en faire l'appréciation.

L'hon. membre se mettant en contradiction flagrante avec cette déclaration que ses électeurs ont dû dans le temps croire être sincère, nous dit aujourd'hui que c'était une faute, un crime pour un canadien-français, que d'accepter le pouvoir en 1842. Il nous a dit quelle devait être, suivant lui, la ligne de conduite, le système d'opposition que nous aurions dû adopter à cette époque et suivre constamment depuis. Il contraste ce système avec le nôtre. A ce point de vue, j'accepte avec plaisir la discussion, et n'en redoute nullement le résultat. La question ainsi posée, voyons quelles ont été pour nos compatriotes les conséquences de notre système, et quelles auraient été celles de celui de l'hon. membre.

Ce n'est pas, je pense, lui faire injure, que de qualifier son système de système d'opposition à outrance; c'est ainsi que lui-même l'a qualifié en plusieurs occasions. Je donne à l'hon. membre tout l'avantage d'une déclaration que j'ai faite souvent, et que je répète aujourd'hui: Dans la pensée du gouverneur qui l'a suggérée, dans la pensée de celui qui en a rédigé l'acte, l'union des deux provinces devait écraser les Canadiens-français! Ce but a-t-il été atteint? La pensée de Lord Sydenham a-t-elle été réalisée? Tous mes compatriotes, à l'exception de l'hon. membre, répondront d'une voix unanime, non! Mais ils diront aussi, et tout homme sensé le dira, que si le système d'opposition à outrance que préconise l'hon. membre eût été adopté, il aurait accompli dès à présent le but de Lord Sydenham, et les canadiens-français seraient écrasés! Voilà où nous aurait conduit le système de l'hon. membre, et où il nous conduirait, infailliblement encore, si les représentants du peuple étaient assez peu judicieux que de le suivre.

L'on a cité dernièrement, en lui donnant un sens qu'il ne comportait pas, le passage d'un discours que je prononçais à Kingston, en 1842, et dans lequel je disais que l'union avait été faite pour nous anéantir, nous canadiens-français, mais que malheureusement pour ses auteurs, et heureusement pour nous, les moyens que l'on avait adoptés pour parvenir à ce résultat, n'étaient pas complets. En effet, il eût fallu, pour réussir, ou ne pas donner du tout aux Canadiens-Français part dans la représentation, ou donner au Haut-Canada un nombre de représentants plus considérable que celui du Bas-Canada. Et c'est ce qui n'a pas été fait: et c'est ce nombre égal de représentants pour chacune des deux sections de la province, qui nous protège aujourd'hui. Quoique placés en minorité comme Canadiens-français, notre part à la représentation a encore été assez forte pour nous permettre, avec l'acte d'Union même; en faisant usage de cet instrument fabriqué pour causer notre perte, de lui faire produire un résultat tout opposé à celui qu'en attendait son auteur. Mais si vous et moi, M. l'Orateur, n'avions pas accepté la part qui nous fut faite en 1842 dans l'administration des affaires du pays, où en seraient aujourd'hui nos compatriotes? ou en serait notre langue que, contre la foi des traités, un gouverneur avait fait proscrire par une clause de l'acte d'Union? Cette langue, la langue de nos pères, serait-elle aujourd'hui réhabilitée, comme elle vient de l'être de la manière la plus solennelle, dans l'enceinte et dans les actes de cette législature? Si, en 1842, nous avions adopté le système d'opposition à outrance de l'hon. membre, aurions-nous été dans une position à solliciter, presser, comme nous l'avons fait, le retour au pays de nos compatriotes exilés? Si nous n'avions pas accepté une place dans l'administration en 1842, aurions-nous été dans une position à obtenir, pour l'hon. membre en particulier, la permission de rentrer dans sa patrie? permission, pour l'obtention de laquelle je n'ai pas hésité, pour vaincre des refus réitérés de la part de Sir Charles Metcalf, d'offrir ma démission des emplois largement rémunérés que j'occupais alors? Voilà cependant l'homme qui, obéissant à son ancienne habitude de déverser l'injure et l'outrage, ose, en présence de ces faits, m'accuser moi ainsi que mes collègues, de vénalité, d'amour sordide des emplois, de servilité devant le pouvoir! à l'entendre, lui seul est vertueux, lui seul est courageux, lui seul aime son pays! lui seul a du dévouement à la patrie! Je ne lui demande pas de reconnaissance; je ne m'en demande à personne: mais puisqu'il se dit si vertueux, je lui demande d'être juste, et rien de plus. Est-il capable de l'être?

Si j'avais adopté son système d'opposition à outrance, où serait l'honorable membre aujourd'hui? Il serait encore à Paris, fraternisant sans doute avec les républicains rouges ou les républicains blancs, ou les républicains noirs, et approuvant tout à tour les constitutions qui se succèdent si rapidement en France.

(A continuer.)

Bâtisses de Wolfe.

A LOUER.

Un superbe magasin maintenant occupé par M. McGill, sellier, bâtisse Wolf, Rue St. Jean, s'adresser à

F. EVANTUREL, Avocat.

No. 32, rue St. Louis.

Québec, 2 Février 1849.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



« Le trône, chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

QUÉBEC, 5 FÉVRIER 1849.

Le discours de M. Papineau.

Lorsqu'en 1847 nous annoncions l'élection de M. L. J. Papineau, comme représentant du comté de St. Maurice, nous exprimions notre satisfaction de voir ce monsieur entrer de nouveau dans l'arène parlementaire. Nous pensions que M. Papineau, instruit à l'école du malheur, instruit par les déplorables événements qui couvrirent de deuil la patrie en 1837 et 1838, nous pensions, disons nous, que M. Papineau, après la triste expérience du passé, reviendrait aux sentiments de modération et de conciliation qu'il avait constamment oubliés dans le cours de sa vie publique. Mais les dégoûtantes philippiques qu'il a publiées dans le cours de l'an dernier; mais le discours qu'il vient de prononcer dans l'assemblée législative, discours dans lequel il a essayé de couvrir de boue, de vomer au mépris de tous les peuples, le ministère, la législature, la presse et le peuple entier du pays, nous convainquent que les leçons du passé ont été infructueuses pour ce monsieur, et que s'il n'a rien oublié, il a non plus rien appris. Pour mettre nos lecteurs plus en état d'apprécier le discours de M. Papineau, nous avons reproduit la version qu'en a donnée l'Avenir, un des journaux indépendants, dont parle M. Papineau; et quoique cette version revue et corrigée ne contienne pas les crudités oratoires qui ont caractérisé ce discours, néanmoins, telle qu'elle est, elle est suffisamment véridique pour mettre le lecteur en état de faire une appréciation correcte des vues, des pensées de M. Papineau, et pour se convaincre que comme par le passé, les injures, les invectives font encore le seul mérite de ses discours.

PROFANE, nous avons quelques observations sur ce discours; nous venons aujourd'hui remplir notre promesse. Nous ne suivrons pas M. Papineau dans les digressions, les divagations qui de tout temps ont été l'accompagnement de tous ses discours. Nous laisserons donc l'orateur remonter à plaisir jusqu'au temps de Charles II, faire de nouveau l'historique de griefs qui ne sont plus; nous nous bornerons à quelques remarques sur les points les plus saillantes de ce discours qui a duré plus de trois heures. Ces points sont: 1o l'accusation de corruption portée contre le ministère; 2o l'aveuglement de la représentation; 3o l'aveuglement du peuple, 4o la vénalité de la presse.

1o Corruption du ministère actuel. Les mots corruption, corrompu semblent se complaire sur les lèvres de M. Papineau. Autrefois, c'était le gouvernement corrompu dans son chef et dans ses membres; c'étaient les mignons corrompus d'un pouvoir étroit et corrompu; c'étaient les membres du Conseil Législatif, vieillards malfaisants et corrompus; c'était la presse torse vélaire et corrompue; c'étaient les bureaux corrompus; c'était le monstre corrompu à trois têtes, (la commission dont Lord Gaford était le chef); c'était la jeune fille couronnée, (la Reine d'Angleterre), plus occupée à se chercher un époux que du soin de gouverner de ses peuples; bref, tout le monde était corrompu, fors et excepté M. Papineau et ses amis. Aujourd'hui, que le chef du gouvernement provincial, règne mais ne gouverne plus; aujourd'hui, que les mignons du pouvoir ont disjurs avec leurs patrons; aujourd'hui, que les vieillards malfaisants ont quitté l'arène politique, aujourd'hui que la presse torse, les torces et M. Papineau se sont formés le baiser de la plus touchante fraternité, et se sont mutuellement jeté de l'encens par la figure; aujourd'hui, disons-nous, l. Papineau rêvant toujours corruption corrupteurs, ne sachant à qui ni à quoi prodiguer les gracieuses figures oratoires é passés, et ne voulant pas renoncer au modeste plaisir de se croire, lui aussi, le seul citoyen incorruptible; aujourd'hui, M. Papineau; accuse de corruption, le ministère, la chambre, la presse, le pays entier. Les ministres dit-ils, sont corrompus et corrupteurs. Il y a corruption dans le dis-

cours du trône, œuvre des ministres; corruption dans leurs actes; corruption dans l'inconcevable absence de toute marque de félicitation à l'adresse de ces travailleurs, de ces démolisseurs que l'Avenir, le journal selon le cœur de M. Papineau, a pris spécialement sous sa protection; il y a corruption, de la part de nos ministres pour n'avoir pas compris, la convenance, l'approprié et le bien qui en serait résulté pour cette colonie, de faire dire au représentant de Sa Majesté la Reine Victoria, quelques mots de sympathie en faveur des héros déguignés des barricades de février, des meurtriers, des scélérats de juin, de Vienne, de Berlin et de Rome!! Il y a corruption dans l'émission des bons provinciaux, au lieu d'aller dans le plus fort de la tempête révolutionnaire demander à la France à emprunter des capitaux intouchables. Sans doute, il y a eu corruption de la part de nos ministres; que ne s'adressaient-ils à M. Proudhon, à l'inventeur de l'écarré, M. Cabet, à M. Leroux, Barbès, Raspail et compagnie? Comme tous ces honnêtes socialistes et communistes se seraient empressés de mettre en pratique leurs axiomes-principes pour venir en aide aux difficultés financières du Canada! Enfin, corruption en tout et partout; et tout cela dit avec l'accompagnement obligé d'invectives, et d'injures stéréotypées que, pour notre part, nous l'avons entendu répéter sous toutes les formes et dans toutes les discussions depuis 1825 à 1836 inclusivement. Mais assez sur ce point.

2o Aveuglement de la représentation. — Quelques représentants corrompus; soit; ça s'est déjà vu. Mais une chambre entière avilie, corrompue, une chambre qui a perdu son indépendance; il faut, croyons-nous, pour trouver ce phénomène remonter assez haut dans le passé. Cette accusation nous rappelle un certain officier qui, pour s'exercer de n'avoir pas brillé ainsi que son régiment par son courage dans une bataille, disait à son général; il n'y a pas de si bon cheval qui ne bronche. Passe pour un cheval, reprit le général; mais toute une écurie, c'est par trop fort. Ainsi, suivant M. Papineau, toute la représentation est vendue, avilie, excepté M. Papineau et ses 17 amis torces pur sang, parmi lesquels cependant, on trouve certains corrompus, certains mignons d'autrefois que M. Papineau a écrasés tant de fois sous les foudres de son éloquence. — Nous le demanderons à tout homme impartial, à tout homme pensant et réfléchi; est-il l'ami de son pays celui qui par dépit, par amour-propre froissé, vient jeter à la face des mandataires du peuple, une accusation aussi incroyablement infâme? Est-il bien l'ami de son pays, celui qui, pour soutenir une lutte folle et nuisible à l'intérêt de ses compatriotes, qui pour satisfaire l'envie qui le ronge de voir un gouvernement possible sans lui, s'unit étroitement aux ennemis des canadiens français, de leurs institutions et de leurs lois? Est-il l'ami de son pays, celui qui fait une honteuse alliance avec les hommes qui le signalait autrefois à la haine de ses compatriotes en les désignant sous le nom d'oligarchie bretonne, de domination étrangère? Et ce sont ces nouveaux alliés que M. Papineau trouve meilleurs qu'il ne les pensait! Pourquoi cette cajolerie de M. Papineau, à l'endroit de ces torces, l'objet ci-devant de toutes ses injures, de toute sa haine? Pourquoi? c'est que ces honnêtes torces, ces torces meilleurs que les libéraux, ont saisi avec leur astuce ordinaire l'occasion, l'aide qu'ils ont eue trouver dans M. Papineau pour cultiver une administration qui les a déposés du pouvoir et des jolis profits qu'ils savaient en tirer. Voilà pourquoi un des héros de St. Eustache, oubliant l'histoire de sa balle merveilleuse, a fait de M. Papineau un petit saint qu'il s'est chargé de canoniser. Voilà pourquoi, un autre que M. Papineau avait pourclassé dans l'assemblée représentative, s'est empressé de faire le panégyrique de son persécuteur; et voilà aussi pourquoi M. Papineau, trouvant ses nouveaux amis les torces, si bons, si charmants, si aimables, si gentils.

Et en quoi, par quels actes, la représentation nationale a-t-elle fait preuve d'asservissement? Est-ce en portant presque à l'unanimité au pouvoir, les hommes qui tiennent aujourd'hui les rênes du gouvernement? Est-ce en déclarant vouloir soutenir, appuyer ces mêmes hommes aussi longtemps qu'ils posséderont la confiance du peuple? Et cependant, comme si ce n'était pas assez de publier avec plaisir ces accusations, œuvres d'une imagination en délire, l'Avenir le journal indépendant, ajoute: « Après cet incident, qui nous fait voir de suite ce que nous pouvons attendre d'une chambre qui refuse la libre discussion, d'une chambre composée de frères de Sydenham, la discussion sur l'adresse fut commencée... Nous pouvons dire dès aujourd'hui, sans anticiper sur les événements, que la majorité de la chambre est entièrement à la dévotion du ministère; que le pays n'a rien à attendre du parlement actuel. — Nous nous indignons de la dégradation qu'on fait subir au pays. » Nous avons cité textuellement de l'Avenir. Nous ne pouvons comprendre l'effronterie qui porte l'Avenir à faire le reproche de refuser la libre discussion, à une chambre législative qui a écouté patiemment, avec calme et sans interruption, les calomnies, les injures, les absurdités que M. Papineau a débitées trois heures de suite contre cette même chambre, l'administration et le pays entier... C'est bien le cas de dire, tel maître, tels valets.

Et c'est M. Papineau qui taxe la chambre de servilisme, lui, qui aux jours de son pouvoir, régentait en maître les membres de la chambre d'assemblée du Bas-Canada; lui, qui faisait expulser de la représentation tous ceux qui osaient avoir une pensée, une conviction à eux, lui, qui pour conserver la dictature qu'il avait usurpée, cherchait à s'entourer de gens sans talents, sans éducation comme sans intelligence, qui se combattaient servilement devant le moindre signe du maître?

3o Vénalité de la Presse. Nous ne nous abaisserons pas à reproduire les injures que prodigue M. Papineau à la presse canadienne-française, l'Avenir, et un autre journal qui sont les deux journaux indépendants par excellence, exceptés. Nous comprenons que M. Papineau doive regretter avec douleur, avec rage, le temps où d'un mot, d'un signe, il conduisait à son gré la presse canadienne française. Mais à qui la faute si le prestige puissant qui entourait M. Papineau est détruit? Cette presse n'a-t-elle pas été le trop complaisant, nous dirions presque, le coupable instrument des projets insensés de M. Papineau?

M. Papineau accuse, les journaux français du pays, excepté les deux indépendants, d'être dirigés par des mercenaires qui reçoivent chaque jour un bes et vil salaire. Nous ne savons qu'elle est le salaire des rédacteurs des journaux français du pays, ni de qui ils le reçoivent; mais pour ce qui nous concerne, nous dirons à M. Papineau qu'il se trompe. Nous ne recevons pas un sou de qui que ce soit pour la rédaction de notre journal; nous ne sommes pas plus sous le contrôle, l'influence ou la dépendance du ministère que sous ceux de M. Papineau. Nous avons nos convictions politiques, nous les avons exprimées toujours avec franchise et indépendance, et jamais nous ne consentirions à nous mettre à la remorque de personne.

M. Papineau parle de presse mercenaire, sans indépendance; mais a-t-il oublié qu'aux derniers jours de sa dictature, il a proscriit et fait proscrire dans tout le district de Montréal, le Canadien, alors rédigé par un homme aussi habile que patriote, parce que ce monsieur voyant vers quel abîme M. Papineau poussait le pays, avait courageusement levé contre lui l'étendard d'une opposition qui a épargné au district de Québec les événements de 37 et 38 et toutes leurs horreurs. Alors comme aujourd'hui, c'était ainsi que M. Papineau comprenait la liberté de la Presse.

Enfin, M. Papineau pousse le délire jusqu'à accuser le peuple d'aveuglement! Il fut un temps où ce peuple naïf et confiant, suivit aveuglément la route dans laquelle M. Papineau le guidait; route dont le terme a été la perte de notre constitution, nous dirions presque de notre nationalité, l'exil, la mort de nos compatriotes fanatisés par les discours incendiaires de celui qu'ils regardaient comme le sauveur du pays. Et c'est cet homme qui, après les avoir excités, après les avoir poussés sous les bayonnettes, après les avoir abandonnés aux prises avec la misère, les horreurs de tout genre, les cours martiales, l'exil et un supplice ignominieux, c'est cet homme qui, parce que ce même peuple désillusionné, instruit par les malheurs et l'expérience du passé, ne veut plus reprendre le joug qu'il lui avait imposé,

C'est cet homme, disons-nous, qui vient avec... d'acédieusement insulter au pays et aux mandataires du peuple...

L'on sait que les Américains s'occupent depuis plusieurs années du moyen d'opérer un passage par l'isthme de Panama.

Le steamer Richland, dans son passage de Cheraw à Georgetown, a fait explosion et a donné la mort à 15 personnes...

Parmi les réductions sur les taux de postes aux Etats-Unis, nous remarquons les suivantes: les journaux ne payeront pas dans une limite de 30 milles...

MM. JAMES WYLIE de Ramsay, Haut-Canada, SAMUEL MILLS de Hamilton, ont été nommés Conseillers Législatifs.

L. Z. Duval, éer, de St. Jean Port-Joly, est agent pour cette paroisse.

RESOLUTIONS.

L'Honorable M. METRAIT proposera jeudi, le 1er février, dans un comité de toute la chambre:

- Qu'il est expédient de pourvoir à la libre entrée de tous Grains, et farines de toutes espèces, Végétaux, Fruits, Graines de semence, Animaux vivants, Coirs verts, Laines, Beurres, Fromages, Suifs, Cornes, Chaires salées et fraîches, Mines de toutes espèces de métaux, Alkalis, Bois de construction, Douves, Bois de toutes espèces,

du crû ou du produit des Etats-Unis de l'Amérique, au Canada, lorsque de semblables objets du crû ou du produit du Canada seront admis, sans payer aucuns droits dans les Etats-Unis.

PAR LE TELEGRAPHE.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Vendredi 2 Février. M. Sherwood introduit un bill pour raporter les lois contre l'Ugure.

M. Christie, introduit un bill pour établir un tribunal pour connaître des accusations contre les fonctionnaires publics.

Une proposition pour payer les petits jurés dans le Haut-Canada à même les fonds publics, est négative: pour 20, contre 53.

Samedi 3 Février

La chambre prend en considération le discours de son Excellence. Une motion de M. Hincks relativement aux subsides est remise à mardi, le 6.

Le bill pour l'érection des townships est passé.

La Chambre s'occupe des résolutions des M. Merritt pour l'admission libre de certains produits des Etats-Unis.

Et à compter d'aujourd'hui, les séances de l'Assemblée législative commenceront à 10 heures du matin de chaque jour. (Morn. Chron.)

Correspondance.

Messire P.—Séminaire de Montréal.—Merci de l'envoi de la lettre datée d'Aix-Provence, (France.) à notre adresse.

D. L. B.—éer, Islet.—Lettre reçue; journaux expédiés au nouvel abonné.

B. P.—éer, do.—Reçu 6 mois.

Mr. Ed. M.—do.—Journaux expédiés. Votre abonnement datera du 2 février.

L. Z. D.—éer, St. Jean Port-Joly.—Lettre reçue; merci de votre zèle pour notre journal. Journaux expédiés.

Mr. Ant. F.—do.—Reçu 6 mois; journaux expédiés.

Mr. L. D.—do.—6 mois; jour. expéd.

Mr. Chs. D.—do.—6 mois; jour. exp.

Mr. L. P.—do.—6 mois; jour. expéd.

Elzab P.—éer, St. Arène de Cacouna. Lettre et argent reçus; journaux expéd.

L. C.—éer, Rimouski.—Lettre et argent reçus; journaux expédiés aux nouveaux abonnés. Vu le nombre considérable des nouveaux abonnés depuis le 1er février, il nous est impossible d'expédier les Nos. parus avant ce jour. Tous ces abonnements devront donc dater de 5 février.

James R.—éer, do.—reçu 6 mois.

Mr. Majorie C.—do.—6 mois; journaux expédiés. Il nous est impossible pour le moment de vous procurer les Nos. contenant l'essai: Le Peuple et ses Besoins: pourtant nous tâcherons de vous les procurer. Force nous est donc de dater votre abonnement de ce jour.

Mr. T. C.—do.—6 mois; même réponse.

Messire N.—St. Luc.—12 mois.

- Mr. Frs. V.—Pointe Lévy.—6 mois. F. M. G.—éer, do.—12 mois. Messire Ant. D.—St. Bazile de Madawaska, (N. B.)—12 mois. Dr. S. M.—éer, St. Anne la Pocatière.—reçu 12 mois. Messire D.—Islet.—12 mois. Mr. Ls. D.—Beauport.—12 mois. Messire P.—St. André.—6 mois. Mr. S. M.—do.—6 mois. Messire K.—St. Thomas.—Lettre et argent reçus; merci de vos informations. Messire S.—St. Pierre Rivière du Sud.—reçu 6 mois. Ls. F.—éer, do.—12 mois.

ALMANACH METROPOLITAIN de Québec, de 1849.

(Grand in-12, de 108 pages.) CONTENANT la liste ou élargé des diocèses de Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Bytown, du Nord-ouest, Halifax, Arichat, Charlotte-town, Frédériktion, Terre-neuve, et Vancouver.

AVEC des détails très-intéressants sur les divers établissements religieux de ces diocèses, et une liste des officiers de toutes les conférences de la société de St. Vincent de Paul établie à Québec: ET AINSI

L'Épiscopat de France et des Etats-Unis. Sera prêt à vendre à la fin de la semaine, à la Librairie de J. & O. CREMAZIE, à celle d'Ang. Côté et Cie, et à l'Appréhéré, par M. Ant. Blondau. On pourra aussi se procurer cet ouvrage au presbytère des Trois-Rivières.—Prix 1s 3d. Québec, 22 Janvier 1849.

BAZAR. De la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec.

LE PUBLIC est respectueusement informé qu'il se tiendra un BAZAR de cette société dans la ci-devant Chambre d'Assemblée, mardi le 13 mercredi le 14 et jeudi le 15 du mois de février prochain, ouvert tous les jours depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux orphelins de cette institution et au soutien de l'école des filles sous sa direction. Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux dames ci-dessous mentionnées.

Messames, MASSUE PAINCHAUD WOOLSEY, Madame Van Felson tiendra la table de rafraichissement. Par ordre, SUSANNE VAN FELSON, Secrétaire. Prix d'admission 1-3. Québec, 12 Janvier 1848.

A VENDRE. 700 QUARTS de FLEUR examinée supérieure, Port Hope Mill Brand. W. Hamilton, No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 décembre 1848.

ETUDE DE NOTAIRE. Soussigné, réçu depuis quelque temps hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau au No. 1, Rue d'Azouillon (porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean. EUGENE LÉCUYER. Québec, 12 Janvier 1848.

John D. Tripp. EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible. N. B. Coiffers et Louchés prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

JOSEPH LIGNAIS. LUTHER. Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr. Frs. Vallé, St. Roch.

L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à recevoir toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses. Québec 22 Décembre 1848.

BUREAU DU FRET AUX INGENDIÉS. Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débetures du Gouvernement livrés aux licenciés, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain. Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui servira de dit, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quel le Caisier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au soussigné et les parties redevant l'autre jusqu'à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général. FELIX GLACKENEYER.

A LOUER, DU 1er MAI prochain, le Magasin No. 16 rue Sous-le-Fort, Basse-Ville. S'adresser à: P. V. BOUCHARD. Québec 17 Janvier 1849.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR.

MAISON DES DILIGENCES DE HOUGH ANCIENNE LORETTE.

Ce lieu favori des voyageurs, et des partis pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité. On peut se procurer des diners, goûters, &c. sous le plus court délai. Une table de billard a dernièrement été ajoutée à l'établissement. La grande chambre de la maison des diligences, avec les appartements environnants, est très-propre pour ces partis de danse. L'établissement étant conduit par mad. HOUGH, elle se fera un plaisir de prouver à sa demeure actuelle, aux nombreux amis qui ont donné avec tant de bonté leur approbation à sa conduite de l'Hotel St. Léon, son désir de plaire. Huites constamment en main. J. HOUGH. N. B. Les ordres pour diners, soupers, bals, ou goûters, laissés au bureau de diligence de Hough, rue St. Anne, recevront l'attention immédiate. rue St. Anne 12 Janvier 1849.

ASSOCIATION POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUEBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Église de Mre. J. B. A. CHARTIER, Notaire, au la Basse-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent: N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M. à cinq heures J. B. A. CHARTIER, Secrétaire. Québec, 17 juillet 1848.

REPERTOIRE NATIONAL. Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. P. VASINA, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

Rue P. V. BOUCHARD, sous-le-fort Basse-Ville, QUÉBEC. Basse-Ville, OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de ROBES EN FANTASIE, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., etc., une quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc. —AVEC— Un assortiment varié de draps fins et superflus pour redingotes et pour manteaux, casimirs, patrons de vestes, casques, casquettes en pelletteries, gants, mitaines, etc. —AUSSI— 600 paires de souliers d'original unis et brodés. 000 Meules de Caraque, etc. Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant, Québec, 20 novembre 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec, Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph

RACINE de l'établissement de H. Lange et Fils, HARLEM, HOLLANDE. CONSISTANT en Hyacinthes, Tulipes, Safran, Narcisses, etc., A VENDRE A TRÈS BAS PRIX, par J. NUSSON. Québec, 20 décembre, 1848.

M. PATRY, Architecte, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost. Québec, 25 février, 1848.

ETABLISSEMENT CANADIEN. ALEX. LAFRANCE. RELIEUR, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, QUÉBEC. PREND la liberté d'offrir ses meilleures reliures, mercuriales aux Messieurs du Clergé et au Pub. en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ces Messieurs et les formes qu'il continue d'exercer par du Relieur dans toutes ses diverses branches: dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra l'honneur, laissés chez lui ou au magasin de MM. J. O. CREMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés. Québec, 14 Août 1848.

ACADÉMIE de Berthier. DISTRICT DE MONTRÉAL. CETTE Institution est maintenant ouverte aux Élèves, sous des Cleres de St. Viateur. On y enseignera sur un plan très-méthodique les matières suivantes: La doctrine chrétienne, la lecture française, anglaise, l'arithmétique, les éléments et la syntaxe des deux langues, l'histoire sainte et l'histoire profane (celle-ci renferme l'histoire du Canada), l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, etc., l'géographie, la géométrie, la trigonométrie, l'algèbre, le dessin linéaire, la tenue des livres et tout dans les deux langues. L'exiguité du local ne permet pas, pour cette année, d'enseigner plus de 6 branches d'instruction, mais l'an prochain l'établissement sera sur le même pied que les collèges de cette province. CONDITIONS: Logement et enseignement 5s. par mois, car tous les élèves étrangers à la paroisse, coucheront à l'Académie. PROFESSEURS: A. Fayard, cathéchiste formé, directeur. L. G. Langlois, cathéchistes mineurs. L. Vadeboncoeur, J. Gardener, professeur d'Anglais. Enseignement 2s. 6d. N. B. Cet établissement est sous la surveillance et le patronage du rév. Messire Gagnon, archiprêtre et curé de la dite paroisse. Berthier, 8 novembre 1848.

AVIS. MONT EAGLE TRIPOLI. A rendre par le Soussigné: L'ARTICLE ci-dessus pour nettoyer le cuivre, l'argent, le métal britannique, le verre, autres articles; il enlève rapidement les taches, les souillures, et reproduit le lustre magnifique durable du métal neuf. —AUSSI— 50 boîtes de ferblanc I. C. charcoal. 50 do tôle. James Forster, Rue St. Jean en face du général Wel Québec 18 oct. 1848.

ARCHITECTURE. P. F. TRÉPANNIER Architecte et Ingénieur, civil, informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a établi son bureau au No. 35, Rue Ste. Anne, et qu'il est prêt à recevoir tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier dans les différentes branches de l'architecture civile, militaire, navale et hydraulique. Aussi surveille la construction des bâtisses à des conditions raisonnables. Haute-Ville de Québec, 6 novembre, 1848.

PLACE DEMANDEE. Un jeune homme, sachant les deux langues, accoutumé dans la vente des marchandises sèches, désire obtenir une situation. Toute demande laissée au bureau de ce journal recevra une prompte réponse. Québec, 10 Janvier 1849.

PILLE DEMANDEE. Une fille canadienne trouverait à se placer dans une famille, en s'adressant au bureau de ce journal. Québec, 12 Janvier 1849.

AVIS aux Entrepreneurs. Des soumissions seront reçues jusqu'au 3 Février prochain, à midi, des personnes désireuses de contracter pour la bâtisse d'une maison au Cap Rouge. Les plans et spécifications pourront être vus aux bureaux de BROWNE ET LECOURT. Québec, 29 Janvier 1849.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie. J. D. FERGUSON, HORLOGER ET BIJOUTIER, etc. No. 9, Rue Lamontagne. QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à patente, détaché, horizontal, montre de lépine, verticales, horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen soigné trouvent être meilleur assortiment qu'il ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit. G. P. F. ayant eu occasion d'acquiescer une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six derniers années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public. N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 Juin, 1848.

NELANGES RELIGIEUX. Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: \$4 par année. On s'abonne à Québec, chez Monsieur D. Martineau, au vicariat de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC. APPEL AUX ARTISANS et AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'en commencer ses premières séances régulières. Quoique ant. l'Institut compte déjà près de 300 membres sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association. par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste. Salle de l'Institut, 11 février, 1848. de l'Inst. Canadien.

Le Soussigné a établi temporairement son Bureau dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12. J. CREMAZIE, Avocat. Québec, 6 Septembre 1848.

Joseph Petitclerc, Notaire, No. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

G. Passio, ARTISTE Italien. Rue Comilland, Haute-Ville. Vis-à-vis chez M. Benjamin. Québec, 6 octobre, 1848.

ALEXANDRE LANCOGNARD dit SAN-TERRE, quitta la Rivière-Ouelle, il y a près de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, avertis des renseignements intéressants du soussigné, à la Rivière-Ouelle. C. H. TETT. Québec, 20 septembre 1848.

